Rôle joué par les organes de radiodiffusion et de télédiffusion dans la présentation de l'Union européenne et de ses valeurs. Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE

2013/2187(INI) - 25/03/2014 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport de Graham WATSON (ADLE, UK) sur le rôle joué par les organismes de radio et télédiffusion dans la présentation de l'Union européenne et de ses valeurs.

Les organismes de radio et télédiffusion européens indépendants peuvent jouer un rôle essentiel sur la scène internationale et véhiculer, partout dans le monde, les valeurs de démocratie, de liberté des médias et de droits de l'homme, en exposant les points de vue des différents États, en présentant les politiques européennes, en contribuant à façonner une perspective réellement européenne et en fournissant au public des informations fiables et de haute qualité, principalement au travers d'un engagement ferme en faveur de l'objectivité journalistique.

C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité première de garantir et de protéger la liberté d'expression et la liberté des médias. Les députés estiment toutefois nécessaire de mettre en place une stratégie cohérente en matière de radio et télédiffusion des médias européens dans le cadre des relations extérieures de l'Union.

En conséquence, le rapport adresse au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure **les recommandations** suivantes:

- comprendre que les **médias européens libres**, et en particulier un service public de radio et télédiffusion financièrement viable et indépendant, sont importants afin de promouvoir les valeurs sur lesquelles repose l'Union et ses objectifs en tant qu'acteur international, d'orienter les débats et d'améliorer la compréhension des questions de politique étrangère ;
- mettre en place **une stratégie cohérente en matière de radio et télédiffusion des médias européens** dans le cadre des relations extérieures de l'Union, et promouvoir ainsi la liberté d'expression et le pluralisme des médias tout en protégeant et en renforçant la démocratie et les droits de l'homme en Europe et dans les pays tiers;
- définir, dans le cadre de cette stratégie, **une approche spécifique concernant les organismes européens de radio et télédiffusion**, sans préjudice de l'indépendance des médias et de la compétence dont disposent les États membres de conférer, de définir et d'organiser les attributions du service public de radio et télédiffusion ;
- considérer **qu'Euronews**, avec son important réseau d'organismes nationaux de radiotélévision et sa diffusion à grande échelle, est à même de jouer un rôle de premier plan dans le paysage médiatique ainsi que d'encourager le débat sur l'Europe, y compris dans les pays tiers. Pour jouer un tel rôle, la chaîne Euronews devrait être renforcée sur les plans financier et structurel et disposer des moyens nécessaires à la poursuite de ses activités dans différentes langues, y compris des langues non européennes;
- orienter le **financement de l'aide extérieure de l'Union** lié à des projets vers les organismes de radiotélévision qui respectent et appliquent déjà les normes les plus élevées en matière d'indépendance, de précision et d'équilibre journalistiques et qui défendent les valeurs de l'Union ;

- lancer un processus de réflexion au niveau de l'Union afin de mettre en place un **service européen de radio** diffusant dans le monde entier ;
- œuvrer pour la mise en place d'un **environnement médiatique favorable dans les pays tiers** et pour le développement d'organismes de radio et télédiffusion indépendants et professionnels.